

QUAND LES HABITANTS DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS S'ADRESSENT À L'ANPE

Les habitants des quartiers relevant de la politique de la ville (ZUS) sollicitent près de deux fois plus souvent que les autres un service d'aide à la recherche d'emploi. S'ils sont plus souvent en recherche, c'est en partie parce qu'ils cumulent des handicaps propres à ces quartiers : population jeune, faiblement diplômée et/ou qualifiée, familles nombreuses et monoparentales ...

Quel que soit le quartier, sur dix personnes à la recherche d'un emploi, six accèdent aux services de l'Anpe. Plus que le lieu de résidence, ce sont les caractéristiques de sexe, de diplôme, de passé professionnel qui expliquent ces différences individuelles dans le recours.

En revanche, les raisons invoquées pour ne pas recourir à l'ensemble des institutions d'aide à la recherche d'emploi sont différentes selon les quartiers : « être découragé » et « ne pas savoir où aller » sont les motifs les plus souvent cités par les chômeurs habitant en ZUS, alors que les autres déclarent préférer s'en sortir seuls.

Habiter dans un Zone Urbaine Sensible (ZUS) est bien souvent synonyme d'exclusion sociale et professionnelle (encadré 1). Les habitants de ces quartiers rencontrent plus que les autres des difficultés à trouver un emploi qui, par ailleurs, prend souvent la forme d'un contrat aidé dans le secteur non marchand : contrat emploi-solidarité, contrat emploi consolidé ...

Ils sollicitent particulièrement les services d'aide à la recherche d'emploi, dont l'ANPE constitue le maillon central. Telle est une des conclusions de l'enquête « Vie de quartier », qui permet d'éclairer le fonctionnement du marché du travail dans les quartiers en difficulté. Cette enquête a été réalisée par l'Insee en avril 2001.

Les habitants de ces quartiers recourent près de deux fois plus que les autres à ces services (22 %, contre 13 %). Ils sont en effet près de deux fois plus nombreux à connaître le chômage : en 1999, 25 % d'entre eux étaient à la recherche d'un emploi, contre 14 % dans les villes environnantes.

Des habitants qui cumulent des situations d'exclusion

Dans les Zones Urbaines Sensibles, les habitants cumulent les caractéristiques propres aux personnes ayant le plus de difficultés à trouver un emploi. Ils sont plus jeunes, moins formés et plus souvent de nationalité étrangère. La proportion de familles nombreuses ou monoparentales y est plus importante qu'ailleurs. Les catégories professionnelles les plus importantes sont les employés et les ouvriers non qualifiés (tableau 1). Si le taux de chômage est plus important dans ces quartiers, sa durée y est également plus élevée : près du tiers des habitants en ZUS recherche un emploi depuis plus de trois ans, contre un quart des chômeurs des autres types de quartier.

De même, en raison de leur situation sociale et professionnelle, ils sollicitent davantage certaines aides de l'État, comme le Revenu Minimum d'Insertion (7,6 %, contre 2,6 %).

Deux tiers des chômeurs s'adressent à l'ANPE

Sept chômeurs sur dix ont recours aux différents services d'aide à la recherche d'emploi au moins une fois dans l'année, qu'ils habitent dans un quartier relevant de la politique de la ville ou non. Ils y recourent d'autant plus fréquemment qu'ils sont jeunes et diplômés. Les hommes font appel à ces services un peu plus souvent que les femmes (tableau 2). 69 % des demandeurs d'emploi ont effectué une démarche auprès des Assedic, pour s'informer ou pour régulariser leurs droits (pour eux même ou quel qu'un de leur ménage).

Parmi les demandeurs d'emploi ayant eu recours à au moins un service d'aide à la recherche d'emploi, neuf sur dix ont sollicité l'ANPE dans l'année. Le réseau des missions locales et PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation) est spécifique aux jeunes en grande difficulté. Il a accueilli près de deux jeunes demandeurs d'emploi sur cinq. Près d'un chômeur sur six a eu recours aux services de la mairie, directement gérés par les communes ou relevant d'un partenariat avec l'ANPE. Les demandeurs d'emploi résidant en ZUS accèdent à ces services un peu plus fréquemment que lorsqu'ils habitent dans d'autres quar-

Tableau 1
Les habitants des zones urbaines sensibles (ZUS) : un cumul de handicaps

En pourcentage

	Habitant en ZUS	Habitant hors ZUS
Sexe		
Homme	44.7	48.3
Femme	55.3	51.7
Âge		
14-29 an	30.2	23.6
30-39 ans	22.0	17.6
40-49 ans	19.3	16.8
50-64 ans	16.8	21.4
65 ans et plus	11.7	20.6
Niveau d'études		
Études primaires	27.5	24.0
Secondaire court	43.2	36.3
Secondaire long	17.9	17.5
Études supérieures	11.4	22.2
Catégorie socioprofessionnelle du dernier emploi		
Ouvrier non qualifié	20.6	13.0
Ouvrier qualifié	20.4	19.2
Employé	47.1	40.0
Cadre et profession intermédiaire	11.9	27.8
Nationalité		
Française de naissance	75.3	92.1
Française par acquisition	6.8	2.8
Etrangère	17.9	5.1
Personne en famille monoparentale	10.5	5.3
Personne en couple avec trois enfants ou plus	26.3	11.3

Champ : ensemble des répondants, quel que soit leur statut professionnel à la date de l'enquête.

Source : enquête « Vie de quartier », Insee - Traitement Dares.

Tableau 2
Un recours inégal aux services d'aide à la recherche d'emploi

En pourcentage

Taux de recours	Recours à un des services d'aide à la recherche d'emploi	Dont l'ANPE (1)
Homme	71.4	64.0
Femme	69.5	61.6
Études primaires	54.4	53.2
Secondaire court	69.1	62.0
Secondaire long	79.9	69.4
Études supérieures	80.4	68.0
Agé de 16 à 25 ans	79.5	58.5
Agé de 26 à 35 ans	72.4	67.4
Agé de 36 à 49 ans	69.0	65.9
Agé de 50 ans et plus	55.2	55.0
Total	70.4	62.8

Champ : ensemble des répondants, quel que soit leur statut professionnel à la date de l'enquête.

(1) - Les services de l'APEC ont été regroupés sous l'item ANPE.

Source : enquête « Vie de quartier », Insee - Traitement Dares.

tiers : 73,5 %, contre 69,6 %. En outre, ils s'adressent plus souvent que les autres à une institution localisée dans le quartier ou dans un autre quartier de la commune (tableau 3). Cette proximité avec le service public de l'emploi peut s'expliquer par l'effort particulier d'implantation consenti au bénéfice de ces quartiers.

Le profil individuel, un impact plus fort que le lieu d'habitation

La plus grande vulnérabilité vis-à-vis du chômage des habitants des

quartiers défavorisés tient moins au lieu d'habitation qu'au profil des populations qui y résident ou à la situation économique locale. Autrement dit, si appartenir à un quartier relevant de la politique de la ville « a en lui-même un effet significatif sur les délais de sortie du chômage... cet effet reste toutefois modéré par rapport à d'autres facteurs individuels ou géographiques (la région, la zone d'emploi) » (Choffel et Delattre, 2003).

De même, les caractéristiques individuelles des chômeurs expli-

quent pratiquement à elles seules leur recours plus ou moins important aux services d'aide à la recherche d'emploi, en particulier à l'ANPE (tableau 4).

Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les hommes s'adressent un peu plus souvent que les femmes à l'ANPE et le recours est plus important chez les diplômés. Le passé professionnel a également un impact : les anciens employés et ouvriers font plus souvent appel à l'agence. L'ancienneté au chômage, en revanche, n'a pas d'effet et percevoir le RMI diminue la probabilité de s'adresser aux services de l'Agence.

Une fois ces variables prises en compte, le lieu d'habitation n'a qu'un impact résiduel : habiter une grande ville (hors agglomération parisienne)

Tableau 3
Les habitants d'un quartier ZUS ont accès à des services plus proches

En pourcentage

Lieu de rendez-vous du dernier service d'aide à la recherche d'emploi sollicité	Habitant en ZUS	Habitant hors ZUS
À son domicile (téléphone, courrier)	17.0	7.1
Dans son quartier	20.6	19.1
Pas dans son quartier mais dans sa commune	50.7	40.6
Hors de sa commune	11.7	33.2
Total	100.0	100.0

Champ : chômeurs à la date de l'enquête

Source : enquête « Vie de quartier », Insee - Traitement Dares.

ou un quartier ne relevant pas de la politique de la ville s'accompagne d'un recours, certes, moins fréquent à l'ANPE, mais l'écart est peu significatif. S'il y a donc bien une différence dans l'utilisation de l'ANPE par les chômeurs, elle tient essentiellement à la présence d'une population particulièrement défavorisée dans ces quartiers.

La volonté de s'en sortir seul ou le découragement : deux raisons de ne pas recourir à un service d'aide à la recherche d'emploi

Quel que soit leur lieu d'habitation, trois demandeurs d'emploi sur dix déclarent n'avoir eu recours à aucun

Tableau 4
Le recours à l'ANPE dans la recherche d'un emploi s'explique essentiellement par les caractéristiques individuelles des chômeurs

Probabilité de s'être adressé à l'ANPE * au cours des 12 derniers mois

	Paramètre estimé	Probabilité estimée (en %)	Écart de probabilité entraînée/référence
Constante	1.06	74.3	
Homme	Réf.	Réf.	Réf.
Femme	-0.43 *	65.2	-9.1
16-25 ans	Réf.	Réf.	Réf.
26-35 ans	0.39	ns	ns
36-49 ans	0.44	ns	ns
50 ans et plus	0.21	ns	ns
Aucun diplôme	Réf.	Réf.	Réf.
CAP-BEP ou BEPC	0.76 ***	86.1	+11.8
Baccalauréat	0.91 **	87.8	+13.5
Diplôme d'études supérieures	1.14 **	90.6	+16.3
Ne jamais avoir occupé un emploi salarié	-1.02 ***	51.0	-23.3
Ouvrier	-0.53 **	62.9	-11.4
Employé	Réf.	Réf.	Réf.
Agent de maîtrise et cadre	-1.52 ***	38.7	-35.6
Chômeur depuis moins d'un an	Réf.	Réf.	Réf.
Chômeur depuis plus d'un an	-0.32	ns	ns
Ne pas percevoir le RMI	Réf.	Réf.	Réf.
Percevoir le RMI	-0.52 **	63.2	-11.1
Habiter une unité urbaine de moins de 50 000 hab	Réf.	Réf.	Réf.
Habiter une unité urbaine de 50 000 à 200 000 hab	-0.51 *	63.4	-10.9
Habiter une unité urbaine de plus de 200 000 hab (hors agglomération parisienne)	-0.42	ns	ns
Habiter en agglomération parisienne	-0.48	ns	ns
Habitation hors ZUS	Réf.	Réf.	Réf.
Habitation en ZUS	0.42	ns	ns

Champ : Personnes au chômage à la date de l'enquête.

Note : différentes spécifications ont été testées pour l'ancienneté au chômage. Elles aboutissent toutes à une absence de significativité par rapport à la situation de référence.

* - Y compris APEC.

Seuil de significativité : *** = 1 %, ** = 5 %, * = 10 %, ns = non significatif.

Lecture : un homme chômeur, sans diplôme, âgé de moins de 25 ans, ayant auparavant occupé un poste d'employé, chômeur depuis moins d'un an, ne percevant pas le RMI, habitant hors ZUS, dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants a une probabilité de 74,3 % de s'être adressé à l'ANPE dans l'année.

Pour un homme de mêmes caractéristiques mais n'ayant précédemment jamais occupé d'emploi salarié, cette probabilité est de 51 %, soit 23.3 points de moins.

Source : Enquête « Vie de quartier » Insee - Traitement : Dares.

service d'aide à la recherche d'emploi. La raison la plus fréquemment invoquée est le fait qu'ils préfèrent s'en sortir seuls (47,3 %). Le découragement est également cité par 14 % des personnes interrogées, ainsi que le fait de ne pas savoir où s'adresser (12,5 %).

Plus le niveau d'études est élevé, plus le fait de préférer s'en sortir seul

est invoqué (58 % des personnes disposant d'un niveau d'études supérieures, contre 39 % des personnes n'ayant pas dépassé le primaire).

Quand les demandeurs d'emploi habitent dans des Zones Urbaines Sensibles, ils justifient plus souvent leur abstention en disant être découragés (26 %, contre 11 %) et ne pas savoir où aller (31 %, contre 8 %)

Quand ils habitent ailleurs, ils disent plus souvent préférer s'en sortir seuls (54 %, contre 20 %).

*Didier GELOT,
Stéphanie MAS (Dares).*

Encadré 1

L'ENQUÊTE « VIE DE QUARTIER »

Chaque année, l'Insee réalise trois enquêtes relatives aux conditions de vie des ménages. Chacune d'entre elles est composée d'une partie fixe et éventuellement d'une partie variable. L'enquête « Vie de quartier » constitue la partie variable de l'enquête « Conditions de vie des ménages » de janvier 2001. 11 919 individus âgés de 15 ans et plus ont répondu à l'enquête « Vie de quartier » entre avril et mai 2001.

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des ménages ordinaires en France métropolitaine, en milieu rural et urbain.

Ont été pris en compte dans cette étude les seuls demandeurs d'emploi à la date de l'enquête déclarant rechercher un emploi, âgés de 16 à 54 ans, habitant en milieu urbain (soit 474 personnes dans l'échantillon).

Les quartiers observés sont assez hétérogènes. L'enquête ne permet pas de déterminer la fréquence des contacts avec les services de l'emploi.

Encadré 2

LES QUARTIERS RELEVANT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Face aux fortes disparités géographiques en matière d'habitat, de scolarisation, d'emploi et de chômage, les pouvoirs publics ont identifié un certain nombre de territoires considérés comme particulièrement défavorisés. Ainsi, plus de 750 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ont été définies par la loi de mise en œuvre du pacte de relance pour la ville du 14 novembre 1996. Ces territoires infra-urbains ont été définis par les pouvoirs publics en tant que cible prioritaire de la politique de la ville.

Trois principaux types de mesures ont été mis en œuvre :

- des mesures fiscales : exonération facultative de la taxe professionnelle pour la création et l'extension d'établissements ;
- des mesures sociales : création d'emplois de ville (remplacés en 1997 par les contrats emplois jeunes), aide aux chômeurs créateurs d'entreprise ;
- des mesures diverses : création d'établissements publics d'aménagement et de restructuration dans les commerces, programmes de prévention en matière de sécurité, mesures relatives aux logements et à la mixité sociale.

Pour en savoir plus _____

Choffel P. (2002), « Emploi et chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : quelques repères statistiques », DIV.

Choffel P., Delattre E. (2003), « Habiter un quartier défavorisé : quels effets sur la durée de chômage ? », *Premières Synthèses*, n°43.1, Dares.

Marpsat M., Laurent R. (1997), « Le chômage des jeunes est-il aggravé par l'appartenance à un quartier en difficulté ? », Séminaire LASMAS.

Le Tocqueux J.-L., « Le chômage dans les zones urbaines sensibles », Données sociales.

Le Tocqueux J.-L., Moreau J. (2002), « Les zones urbaines sensibles : forte progression du chômage entre 1990 et 1999 », Insee Première, n°835, Insee.

Simonin B. (2000), « Diversité persistante des conduites de recherche d'emploi », Quatre pages, n°39, CEE.

Simonin B. (2000), « Rechercher un emploi quand on est au chômage », *Premières Synthèses*, n°16.1, Dares.

Warin P. (2003), « Le non recours aux services publics, une question en attente de reconnaissance », Informations sociales, n°109.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.

Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.